

Darmanin interdit à tous les supporters d'un club de foot de se déplacer : quel appel à la haine !

écrit par Maxime | 31 octobre 2021



Je ne suis aucunement « fan » du ballon rond, mais profondément « fan » de libertés publiques. A ce sujet, sous Macron, le grand n'importe quoi idéologique se poursuit.

Darmanin nous le montre avec un arrêté du 29 octobre interdisant à tous les supporters d'un club de foot (la Lazio) de se déplacer au stade Orange vélodrome au motif que « les déplacements du club de la Lazio sont fréquemment source de troubles à l'ordre public du fait du comportement violent de *certains* supporters de cette équipe ».

Magnifique généralisation : à partir du comportement de certaines personnes de ce club, toutes sont privées d'assister au match qui aura lieu le 4 novembre prochain contre l'Olympique de Marseille !

Donc même les supporters paisibles de la Lazio ne pourront pas assister au match.

Ne serait-ce pas un « appel à la haine » contre tous les supporters de ce club, si l'on joue au jeu idiot auquel on joue dans d'autres domaines, à savoir notamment dès qu'il est question de critique de l'islam ?

La majorité politique, par son refus au moins implicite d'abroger la loi Pleven, consent à un dispositif à partir duquel des juges considèrent que la généralité d'une critique vaut appel à la haine contre l'ensemble des musulmans.

Ici, partant du fait que certains supporters se comportent mal, tous sont mal traités (par la privation d'une liberté). Darmanin n'a aucun scrupule à faire une généralisation à partir de cas fréquents.

Mais dès qu'on critique l'islam, en partant du constat que c'est la religion qui fournit le plus grand nombre de terroristes et de personnes non assimilées dans notre pays à l'heure actuelle et en y trouvant des causes dans l'islam, on est susceptible, injustement, d'être poursuivi en justice pour appel à la haine contre l'ensemble des musulmans.

Si j'étais un supporter de la Lazio, je me sentirai stigmatisé et discriminé pour des faits qui ne me sont pas imputables et j'aurais le sentiment d'une hostilité de la France à mon égard. D'autant plus que Darmanin ne caractérise

pas dans le comportement des joueurs ou de la direction de ce club des attitudes, des propos, des comportements qui pourraient expliquer le comportement violent de certains de ses supporters, alors que les islamophobes trouvent dans la vie de Mahomet et des versets coraniques des explications quant au comportement problématique de certains musulmans.

Bref, on voit que les libertés publiques ne valent plus grand chose en France sous la dictature de Macron et son équipe.

On peut finir en prison parce qu'on a généralisé un propos critique à l'ensemble des membres d'une communauté ou même critiqué les valeurs de cette communauté, du moins une communauté « protégée », un « chouchou du pouvoir », mais un ministre peut quant à lui généraliser sans souci à l'ensemble des membres d'un club de sport une mesure discriminatoire privative de liberté !

Alors Darmanin explique cette interdiction par le fait qu'il n'y aurait pas assez de policiers pour assurer le maintien de l'ordre, d'une part parce que beaucoup seraient mobilisés contre le terrorisme (défense de rire) et d'autre part, à cause des départs en vacances pour assurer la sécurité routière (dès fois que l'on dépasserait de 5 km/h la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute pour arriver à l'heure à sa location saisonnière...).

Tiens donc, mais n'est-ce pas les mêmes qui, au nom d'un libéralisme économique meurtrier, ont promis de supprimer 120.000 postes de fonctionnaires depuis 2017 ?

Alors comme il n'y a plus suffisamment d'effectifs dans la fonction publique, c'est au citoyen de payer l'addition ! Pas assez de policiers, interdiction de circuler.

Surtout on voit que ce régime a ses petits privilégiés, à distinguer du commun des mortels qu'il peut priver de ses libertés essentielles même en l'absence de tout comportement fautif.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044273325>